

Nouméa, le **21 JUL. 2023**

RECEPISSE

de déclaration de changement d'exploitant d'une installation classée

La Présidente de l'assemblée de la province Sud,

soussignée, **CERTIFIE** avoir reçu de la SARL Lycées Services, à la date du 29 juin 2023, la déclaration de changement d'exploitant concernant l'exploitation de la station-service Total Energies des Lycées sise 85 côté de l'amiral HASLEY – 98800, commune de Nouméa, précédemment exploitée par la SARL YOLOPHIL.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rub.	Désignation	Capacités	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
1434	Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables	$D_{eq} = 20 \text{ m}^3/\text{h}$	$1 \text{ m}^3/\text{h} < D_{eq}$ $D_{eq} \leq 20 \text{ m}^3/\text{h}$	D	Délibération n° 240-2011/BAPS/DIMENC du 1 ^{er} juin 2011.
1432	Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables	$C_{eq} = 6.4 \text{ m}^3$	$5 \text{ m}^3 \leq C_{eq} \leq 100 \text{ m}^3$	D	Délibération n°237-2011-BAPS/DIMENC du 1 ^{er} juin 2011.
1412	Gaz inflammables liquéfiés (stockage en réservoirs manufacturés de -)	$Q = 1\text{t}$	$1\text{t} \leq Q \leq 10\text{t}$	NC	-
2930	Ateliers de réparation et d'entretiens de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie.	$S = 80 \text{ m}^2$	$S < 5000 \text{ m}^2$	NC	-

Rub = Rubrique ; NC = non classée ; D = Déclaration ; Q=Quantité présente dans l'installation ; C_{eq} = capacité équivalente ; D_{eq} = Débit équivalent ; S=Surface

La société SARL LYCEES SERVICES, est tenue de se conformer aux délibérations susmentionnées fixant les prescriptions générales applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud.

Pour la Présidente de l'assemblée de la province
Sud et par délégation,
le chef du service industrie

